

BVGer E-425/2018 vom 19. Juni 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-06-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-425_2018

FR: TAF E-425/2018 du 19 juin 2018

IT: TAF E-425/2018 del 19 giugno 2018

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

Les chiffres 4 et 5 du dispositif de la décision du SEM 19 décembre 2017 sont annulés. Le SEM est invité à régler les conditions de résidence de l'intéressé en Suisse conformément aux dispositions sur l'admission provisoire des étrangers.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Le SEM versera au recourant le montant de 1500 francs à titre de dépens, TVA comprise.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. La présidente du collège : Le greffier : Emilia Antonioni Luftensteiner Antoine Cherubini Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.